

Thème 2, classe de 2nde : « Egalité et discrimination »

(Proposition de Romain BONNOT, professeur au lycée Eugène-Jamot à AUBUSSON)

Que dit le programme ?

Égalité et discrimination		
Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none">■ Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.■ Mobiliser les connaissances exigibles.■ Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.■ S'impliquer dans le travail en équipe.	<ul style="list-style-type: none">■ La notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats).■ Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes.■ Les textes juridiques fondamentaux de lutte contre les discriminations (particulièrement la loi du 1er juillet 1972) : raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes, etc.	<ul style="list-style-type: none">■ Une analyse historique pour montrer les liens entre la démocratie et la conquête de l'égalité : « nuit du 4 août », abolition de l'esclavage, neutralité de l'État vis-à-vis des religions, droit de vote des femmes, dépénalisation de l'homosexualité... (projet interdisciplinaire souhaitable).■ Une étude de cas à partir d'extraits de jugements montrant la diversité des expressions discriminatoires, avec l'analyse des solutions apportées.■ À partir de faits observés dans le lycée ou son environnement social, un débat peut être mené, à la fois :<ul style="list-style-type: none">- sur la définition de ce qui est discriminatoire ;- sur la distinction de ce qui est simplement discriminant de ce qui est discriminatoire ou attentatoire à la dignité humaine ;- sur les moyens autres que juridiques de combattre les discriminations.

Le programme est présenté sous la forme de 3 colonnes : compétences visées, connaissances et exemples de situations et de mises en œuvre. Comme le rappelle le préambule, les connaissances ne sont abordées que dans le but d'acquérir les compétences visées qui sont les mêmes pour tous les niveaux du lycée.

Éléments de réflexion sur le sujet :

La notion d'égalité et la conquête de l'égalité en droits...

Le programme invite à réfléchir sur la notion d'égalité dans ses différentes acceptations. Le principe d'égalité est à la base de notre société depuis le début de la conquête de celle-ci lors de la Révolution de 1789. Le texte fondateur de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen affirma ce principe dans son premier article. Celui-ci a été ensuite constamment réaffirmé dans notre pays, notamment dans le Préambule de la Constitution de la IV^e République repris ensuite dans la Préambule de la V^e République en 1958. La conquête de l'égalité en droits s'est ainsi faite progressivement au cours des deux derniers siècles comme le souligne le programme dans un exemple de mise en œuvre possible.

Les discriminations et la lutte contre celles-ci...

Les discriminations sont toujours bien présentes en France (voir le site www.defenseurdesdroits.fr). Au sens juridique du terme, la discrimination est le fait de traiter de façon inégale deux ou plusieurs personnes placées dans une situation comparable, en raison de critères interdits par la loi. 18 critères de discrimination sont définis au départ par la loi, un 19^e (l'identité sexuelle) a été introduit dans la législation par la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel (article 4) et un 20^e depuis janvier 2014 : la discrimination liée au lieu de résidence. Le principe de non-discrimination et le principe d'égalité sont donc inextricablement liés. Pour autant, toute inégalité ne constitue pas forcément une discrimination.

La loi punit les discriminations : elle a évolué depuis la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (article 24). La loi du 1^{er} juillet 1972 dite « loi Pleven » a défini les modalités de la lutte contre le racisme et introduit la notion de diffamation. Celle du 27 Mai 2008 a fait évoluer la définition de la notion de discrimination en introduisant les notions de discriminations directe et indirecte et en définissant certaines exceptions à cette notion (cas de « discrimination positive »). Les articles 225-1 ; 225-2 et 225-3 du Code Pénal permettent de fixer les cadres

juridiques de la lutte contre les discriminations. L'article L. 1132-1 du Code du Travail pose les mêmes principes dans le domaine du travail.

Les acteurs de lutte contre les discriminations :

La répression n'est pas la seule forme de lutte contre les discriminations. Il existe d'autres acteurs et d'autres formes de lutte contre les discriminations.

Ainsi la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations) a été créée en 2004. C'est une organisation qui agit au nom de l'Etat ayant pour mission de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité. Elle reçoit les réclamations des victimes, les informe sur leurs droits et les accompagne dans leurs actions en justice, notamment en les aidant à rechercher les preuves d'une discrimination. En 2011, la HALDE a vu ses missions intégrées à celles du Défenseur des Droits, mission aujourd'hui exercée par Jacques Toubon.

Les acteurs associatifs sont également nombreux, on peut citer SOS Racisme, le MRAP ou la LICRA parmi les plus connus. Ces acteurs privilégient la prévention en menant des campagnes de sensibilisation par différents moyens (affichages, interventions dans les écoles...).

Ressources :

Textes fondateurs sur la notion d'égalité :

Site Eduscol : [exploitation pédagogique](#) des grands textes fondateurs sur la notion d'égalité

Cadre législatif de la lutte contre les discriminations :

- Site Légifrance : [loi du 29 juillet 1881](#) pour la liberté de la presse
- Site Légifrance : [loi du 1^{er} juillet 1972](#) contre le racisme
- Site du Sénat : [projet de loi sur les discriminations \(2007\)](#)
- Site Légifrance : [Loi du 27 Mai 2008](#)
- Site Légifrance : [article 225-1 du Code Pénal](#) et suivants
- Site Légifrance : [article L1132-1 du Code du Travail](#)
- Cellule d'écoute du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes : [les 20 critères de discriminations](#)

Acteurs de la lutte contre les discriminations :

- Site du Ministère de la Justice : [stop-discriminations.gouv](#)
- Site du Défenseur des droits : [www.defenseurdesdroits.fr](#)
- Site de [SOS Racisme](#), site de la [LICRA](#), site du [MRAP](#) :

Autres ressources utilisées pour la séquence :

- Exemplaire de [Mon quotidien](#) sur les discriminations en collaboration avec la HALDE
- B.D « [Moi raciste ?](#) » réalisée par l'Union Européenne, disponible en pdf dans différentes langues
- Site de l'Ecole des Métiers de l'Information de Paris : [Affiches pour la lutte contre les discriminations pour la HALDE](#)

Mises en œuvre possibles :

Le site EDUSCOL fournit des fiches très détaillées proposant différentes démarches de mises en œuvre de cette séquence. La séquence proposée est un exemple parmi d'autres de la façon dont peut-être abordé ce thème.

Séquence 2^{nde} : « Egalité et discrimination »

Compétences visées	Connaissances visées	Proposition de mise en oeuvre
<p>C1 : Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu</p> <p>C2 : Mobiliser les connaissances exigibles</p> <p>C3 : Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique</p> <p>C4 : S'impliquer dans le travail d'équipe</p>	<p>La notion d'égalité avec ses acceptions principales.</p> <p>Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes.</p> <p>Les textes juridiques fondamentaux de lutte contre les discriminations : raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes...</p>	<p>Introduction : « Egalité et discrimination » : de quoi parle-t-on ? (30 min) Recueil de représentations ou travail sur un extrait des « Misérables » de Victor Hugo</p> <p>Etape 1 : définir la notion de discrimination (1 h 30) :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 48%;"> <p style="text-align: center;">1^{ère} proposition :</p> <p><u>Qu'est ce qu'une discrimination ? (30 min)</u> Travail sur le 1^{er} document, en groupe-classe, pour définir ce qu'est une discrimination</p> <p><u>Les critères et lieux où s'exercent les discriminations (1 heure) :</u> Travail de recherches des élèves en groupes en salle informatique ou au CDI sur des cas de discrimination issus de l'actualité. Chaque groupe peut poster sur Padlet son exemple après avoir utilisé moteurs de recherche et presse (l'exemple proposé doit être différent des exemples déjà postés).</p> </div> <div style="width: 48%;"> <p style="text-align: center;">2^{ème} proposition :</p> <p><u>Qu'est ce qu'une discrimination ? (30 min)</u> Travail sur documents, en groupe, pour définir les critères de discriminations et les domaines dans lesquels s'exercent des discriminations (un exercice commun, un exercice différencié).</p> <p><u>Les critères et lieux où s'exercent les discriminations (1 heure) :</u> Synthèse du travail précédent avec l'aide de rapporteurs. Puis travail en groupes sur les différents critères de discriminations rencontrés à l'aide d'un jeu sous forme de vignettes. Synthèse par le professeur, trace écrite.</p> </div> </div> <p>Etape 2 : pourquoi doit-on sanctionner les actes ou propos discriminatoires ? (2 heures) :</p> <p><u>Ce que dit la loi ? (1 heure) :</u> Travail en groupe-classe sur un cas concret confronté à ce que dit la loi (extrait du code pénal). Reprise des cas évoqués dans les séances précédentes en confrontant avec ce que dit la loi. Synthèse par le professeur en montrant les grandes évolutions de la loi depuis 1972 (qui est au programme). Transition en évoquant à l'aide d'une caricature ce qu'est une « discrimination positive ».</p> <p><u>Débat (1 heure) :</u> Mise en place d'un débat réglé qui porterait, par exemple, sur l'utilité et la valeur de la discrimination positive</p> <p>Etape 3 : quels acteurs pour lutter contre les discriminations ? (3 heures) :</p> <p><u>Différents types d'acteurs et d'actions : (1 heure) :</u> Présentation par le professeur en groupe-classe des différents types d'acteurs en s'appuyant sur des affiches destinées à sensibiliser le public. Synthèse sous la forme d'un schéma.</p> <p>OU Possibilité de rencontrer une personne extérieure (un responsable associatif, un représentant de la préfecture, ...)</p> <p><u>Promouvoir la lutte contre les discriminations : (2 heures) :</u> A l'aide de la professeur-documentaliste (et du professeur d'arts plastiques), réalisation d'affiches destinées à être exposées dans l'établissement (consignes différentes selon les groupes-classe, en fonction de leurs enseignements d'exploration et de leurs options, production numérique à privilégier peut-être).</p>

